

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Eric MAILLET, Nicolas PAILLARD et Julien LAURENT.

Arrivée à 20h45 : Monsieur Jean Sébastien GRESARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAILLET.

1/ Approbation du Compte Rendu du 11 Mai 2015

Le Procès-Verbal du 11 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Bouclage et réhabilitation du réseau d'eau potable « rue de la Bône »

Madame le Maire informe que 3 entreprises ont été contactées pour la réfection du réseau d'eau potable « rue de la Bône ». Les entreprises BOUCARD, LACOSTE et NICOLET, l'entreprise NICOLET n'a pas répondu. La commission d'appel d'offre s'est réunie pour choisir une entreprise, suivant les critères d'attribution : Prix 60%, Délai 10% et Technique 30%.

	BOUCARD	LACOSTE
Prix	29 285 € Ht	28 964 € Ht
Coefficient /60	59.01 Pts	60 Pts
Note /1	0.99	1
Délai	3 Semaines	4 Semaines
Coefficient /10	10 Pts	7.5 Pts
Note	1	0.75
Technique		
Coefficient /30	30 Pts	30 Pts
Note	1	1
RESULTAT	99.01 Pts	97.50 Pts

La commission d'appel d'offre a donc, choisie l'entreprise BOUCARD pour réaliser la réhabilitation du réseau d'eau potable « rue de la Bône ».

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre, à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour.

3/ Achat drapeau

Madame le Maire avise que le drapeau des anciens combattants étant en très mauvais état, il était nécessaire de le remplacer. Après plusieurs réunions de Co-paroisse, et en accord avec les communes de Fourcatier Maison Neuve, Touillon Loutelet et Saint Antoine, la commande d'un drapeau a été faite pour la somme de 962.50 € Ht. Le Conseil Municipal accepte cet achat et valide

la répartition entre ses 3 communes à hauteur de 320,83 € chacune, à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour.

4/ Sécurité du Village

Madame le Maire rappelle qu'une commission sécurité du village a eu lieu le 08 Septembre 2014, suite à celle-ci un Arrêté a été voté par 10 voix pour, à l'unanimité des présents, de limiter la vitesse de circulation dans le village à 30km Heure. Après discussion, il convient également de faire ralentir la circulation dans la rue du Rochat, dans la rue du Village et aussi dans la rue du Fort. Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, 10 voix pour, de créer des chicanes de ralentissement à l'aide de bacs à fleurs et de balises. L'achat de 12 jardinières, balises et des panneaux de signalisation à l'entreprise Ekip'Collectivités pour un montant de 5 438.42 € Ht est voté à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour.

5/ Recensement Population 2016

Madame le Maire fait part du recensement de la population de Saint Antoine prévu entre le 21 Janvier et le 20 Février 2016, suite à un courrier reçu de l'Insee. Afin de préparer cette enquête, l'Insee demande de nommer un coordonnateur communal avant le 29 Mai 2015. Nous avons dû prendre un Arrêté ainsi qu'une délibération pour désigner Madame GROSJEAN Aurélie, coordonnatrice communal. Délibération faite et rattaché à la précédente réunion.

Le Conseil valide cette délibération à l'unanimité.

Suite à la lettre de l'Insee, Madame le Maire avise également qu'il faudra désigner pour le mois de Septembre 2015, un/une agent recenseur (se), un appel à candidature va être lancé.

6/ Modification Statuts Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs

Madame le maire informe que la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs doit prendre la compétence urbanisme au 1^{er} Juillet 2015, suite aux désengagements de l'état dans ce domaine. Donc, la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs doit modifier ses statuts. Le Conseil Municipal à l'unanimité vote 3 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

7/ Motion Loi NOTRe

Cette loi met en péril à terme l'existence des communes telles que nous les connaissons, au profit de communautés de communes d'au moins 20000 habitants. Sur un territoire aussi étendu que le haut Doubs, nous dépendrions d'un centre décisionnaire trop éloigné de nos attentes. De plus le pouvoir du maire s'en trouverait fortement diminué.

Le conseil adopte une motion contre la loi NOTRe à l'unanimité.

8/ Location Atelier Municipal

Madame le Maire fait part qu'un contrat de location a été établi entre la famille BILLET et la Commune, moyennant un loyer de 300 € par trimestre qui sera reconduit tacitement et le loyer sera révisé tous les ans à la date du 1^{er} Juin selon l'Indice de Révision des Loyers (I.R.L.).

Cet accord est établi pour un local à usage d'Atelier Municipal, afin d'entreposer le matériel de la commune. Le Conseil Municipal valide ce contrat à l'unanimité.

9/ Eau

La source d'approvisionnement en eau potable de la commune n'étant pas protégée à une

pollution potentielle venant de la route RN 57, l'ARS préconise la fermeture de notre source des Etillots, suite à un rendez-vous en Mairie, le 19 Mai. Le village devrait s'approvisionner sur le réseau des eaux de Joux.

Le budget de l'eau actuellement à l'équilibre devrait nettement être revu à la hausse. Afin de conduire une étude de faisabilité, une analyse des eaux de Joux a été demandée par la commune au CHU de Besançon.

Le conseil à l'unanimité n'est pas favorable à cette préconisation.

10/ Dossier Accessibilité

Afin de se mettre aux normes, la commune doit présenter un dossier d'accessibilité de ses locaux publics : mairie, école, salle des fêtes, église.

Une enfant présentant un handicap est attendue pour la rentrée 2015. Une étude doit être menée rapidement pour engager les travaux, afin d'accueillir cette élève dans des bonnes conditions.

11/ Dossier Montes Vauthier

Suite à un entretien téléphonique avec la sous-préfecture, Madame le Maire annonce que l'expulsion des locataires pourra être effective très prochainement. Le Conseil Municipal valide la poursuite de la procédure par 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention (un conseiller ne prend pas au vote ayant un lien familiale avec ce dossier).

12/ Questions Diverses

- Plusieurs arbres malades sont à couper à divers point du village, afin de garantir la sécurité des administrés. La Commission Bois se chargera de cela.
Un Accord de Principe du Conseil Municipal est donné à la Commission Bois.
- La vente du terrain en bas du village étant signé, le promoteur Monsieur VERMOT doit donc, déposer son permis en Mairie.
La commune doit déplacer le tuyau d'alimentation en eau actuellement dans ce terrain, sous la route.
- Suite à une réunion prévue le 24 Juin, les travaux de voirie (lotissement) rue du Rochat doivent se faire rapidement.
- La commune a reçu de bons retours concernant le fleurissement du village, ainsi que la distribution de gâteaux lors de la fête de mères.
- Monsieur VIONNET membre de la Commission Ecole au sein de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs, fait un résumé au conseil de la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

